

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Absente excusée avec pouvoir : 1

Absents excusés : 3

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 8 novembre 2023

Date d'affichage : 8 novembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Jacques PERTEK, Conseiller municipal

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel BARBER, est nommé secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-11/91 : PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU TABLEAU THÉORIQUE DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret 2006-1694 du 22 décembre 2006 modifié portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié et le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant respectivement les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A et B de la fonction publique territoriale ;

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231114-DEL_2023_11

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération n° 2023-09/76 du 26 septembre 2023 portant sur l'actualisation du tableau théorique des effectifs de la Commune de Valréas ;

Vu le Budget de la Commune ;

Considérant :

- qu'il est prévu de créer des postes en vue :
 - d'un avancement de grade à l'ancienneté,
 - d'avancements de grades suite à promotion interne à l'ancienneté et suite à réussite examen professionnel,
 - de nomination stagiaire au sein du Pôle des Services Techniques et du Cabinet du Maire ;
- qu'une actualisation des postes budgétaires et pourvus au 1^{er} décembre 2023 est donc nécessaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ,

■ **CRÉE** à compter du 1^{er} décembre 2023 :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet,
- 1 poste de Technicien titulaire à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique titulaire à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet.

■ **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs prenant en compte l'actualisation des postes budgétaires et pourvus au 1^{er} décembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Daniel BARBER
Conseiller municipal



Le Maire,
Patrick ADRIEN

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture, le : 16 NOV. 2023

Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 16 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231114-DEL_2023_11